



CONSEIL COMMUNAL DU 24 FEVRIER 2026

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 24 février 2026 à 20h00.

Étaient présents : **Raphaël LEBLANC, Conseiller – Président**
 Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre
 Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Échevines
 Marc PATERKA, Muriel CLAVIR, Marie-Hélène KNAEPEN,
 Cédric COLLETTE, Christelle COCHART, Julien COLLIN, Yoann
 GUELDER, Conseillers
 François PAERMENTIER, Directeur général

Excusés : **Stephan JANSEN, Échevin**
 Marie MERCHIE, Conseillère

* * *

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h03.

Monsieur le Président remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur Jansen, Échevin, et de Madame Merchie, Conseillère.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président signale aux Conseillers l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Président propose aux Conseillers de reconnaître l'urgence pour les points suivants:

- 15. (Huis clos) Personnel ouvrier – Octroi d'une allocation pour l'exercice d'une fonction supérieure – Modification – Décision, transmis par courriel le 17/02/2026 à 16h28
- 16. (Huis clos) Évaluation de la Directrice de l'École communale – Rapport d'évaluation n°2 – Décision, transmis par courriel le 17/02/2026 à 16h28

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Président propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Président propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Finances - Arrêté ministériel du 16 janvier 2026 - Approbation du budget communal pour l'exercice 2026 - Prise d'acte
4. Zone de Police Hesbaye - Dotation communale pour l'exercice 2026 - Décision
5. COPALOC - Désignation des membres représentants le pouvoir organisateur
6. CPAS - Démission d'un conseiller de l'action sociale - Prise d'acte
7. CPAS - Élection de plein droit d'un conseiller de l'action sociale présenté par le groupe politique ONE
8. Marché de services - Entretien, réparation et dépannage de la flotte communale et des accessoires - Accord-cadre - Approbation des conditions et du mode de passation
9. Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour l'enlèvement des nids de frelons asiatiques - Adoption
10. CTG Fexhe - Convention de mise à disposition précaire de la salle de l'Agora - Renouvellement - Adoption
11. ASBL Sport & Santé - Convention de partenariat pour les programmes "Je cours pour ma forme" et "Je marche pour ma forme" - Adoption
12. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

13. Conventions de mise à disposition de fossoyeurs pour un chantier d'exhumation (mutualisation) - Commune de Crisnée & Ville de Hannut - Adoption
14. Convention de mise à disposition de fossoyeurs pour un chantier d'exhumation (mutualisation) - Commune de Wanze - Adoption
15. Personnel ouvrier - Octroi d'une allocation pour l'exercice d'une fonction supérieure - Modification - Décision
16. Évaluation de la Directrice de l'École communale - Rapport d'évaluation n°2 - Décision
17. Demande de DPPR introduite un enseignant primaire nommé à titre définitif - Modification - Décision
18. Personnel enseignant - Demande de prolongation d'un congé pour prestations réduites (mi-temps médical) d'une institutrice maternelle (13 périodes) - Décision
19. Personnel enseignant - Désignation d'un maître spécial de philosophie et citoyenneté à titre temporaire pour 12 périodes - Ratification
20. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire pour 26P - Ratification
21. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire pour 13P - Ratification
22. Personnel enseignant - Demande de prolongation d'un congé pour prestations réduites (mi-temps médical) d'une institutrice maternelle (13 périodes) - Décision
23. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire pour 13P - Ratification

En conséquence de quoi, il propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Président donne lecture des informations et communications suivantes :

1. Par arrêté ministériel du 14 janvier 2026, le ministre des Pouvoirs locaux a approuvé la modification des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal (création du grade C1 et modification du grade B1).

Le Conseil prend acte des informations et communications.

3. Finances - Arrêté ministériel du 16 janvier 2026 - Approbation du budget communal pour l'exercice 2026 - Prise d'acte

Monsieur le Président indique que, par arrêté ministériel du 16 janvier 2026, le ministre des Pouvoirs locaux a approuvé le budget communal pour l'exercice 2026.

Le Conseil prend acte de l'arrêté ministériel du 16 janvier 2026 approuvant le budget communal pour l'exercice 2026.

4. Zone de Police Hesbaye - Dotation communale pour l'exercice 2026 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique que la dotation communale à la Zone de Police Hesbaye pour l'exercice 2026 se ventile comme suit:

- Dotation ordinaire: 442.218,72 euros
- Contribution APE: 2.357,52 euros

Monsieur Guelder indique qu'il votera ce point, mais il aimerait interpellier Monsieur le Bourgmestre à ce sujet. Monsieur le Président invite Monsieur Guelder à poser ses questions.

Monsieur Guelder demande s'il est possible de connaître la clé de répartition utilisée pour déterminer le montant attribué à chaque commune pour la dotation à la Zone de Police. Monsieur le Bourgmestre indique que cette information lui sera communiquée par écrit.

Monsieur Guelder demande la tendance d'évolution de la dotation communale à la Zone (à la hausse ou à la baisse). Monsieur le Bourgmestre répond qu'il ne sait pas s'il peut communiquer sur ces montants. Il invite Monsieur Guelder à s'adresser directement au président de la Zone de Police.

Monsieur Guelder demande si des simulations ont été réalisées afin de connaître le montant que la Commune devrait payer si elle faisait partie d'une autre zone de police. Monsieur le Bourgmestre répond que cet aspect n'est pas à l'ordre du jour, mais a déjà fait l'objet de discussions en Conseil de police. Monsieur le Bourgmestre ajoute que le concept de l'argent

pose des questions. Toutefois, il y a aussi la problématique de l'évolution des mentalités des policiers. Madame Clavir explique aussi qu'il y a des difficultés à trouver du personnel compétent.

Monsieur Guelder demande s'il y a toujours deux agents de police dédiés à Fexhe. Monsieur le Bourgmestre répond que ce n'est plus le cas. Néanmoins, en cas d'intervention urgente, les bourgmestres ont demandé qu'il y ait une présence policière. Jusqu'à présent, cela se passe bien.

Monsieur Guelder a constaté que deux agents préventionnistes ont été engagés et formés. Il demande si des assemblées citoyennes sont prévues pour mobiliser les citoyens à cet égard. Madame Clavir répond que ce serait une possibilité, mais la Zone de police considère qu'il faut en premier lieu se méfier des fausses informations circulant sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, le commissaire en charge est assez mitigé sur le sujet.

Monsieur le Président propose d'approuver la dotation à la Zone de police.

À l'unanimité, le Conseil approuve la dotation communale à la Zone de Police Hesbaye pour un montant de 442.218,72 euros et la contribution APE pour un montant de 2.357,52 euros pour l'année 2026.

5. COPALOC - Désignation des membres représentant le pouvoir organisateur

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de renouveler la composition de la commission paritaire locale (COPALOC).

Il précise que la COPALOC est l'organe de concertation syndicale applicable à l'enseignement officiel subventionné, dont le Bourgmestre est membre de droit et en assure la présidence. La commission est composée de six représentants du Pouvoir organisateur, et de six représentants des organisations représentatives du personnel.

À cet égard, il est proposé de désigner les six représentants du PO comme suit :

- Pour l'administration communale :
 - Monsieur François PAERMENTIER
 - Madame Nathalie HERMAN
 - Madame Isabelle STECK
- Pour le Conseil communal :
 - Monsieur Henri CHRISTOPHE, Président de droit
 - Madame Sandrine MALCHAIR
 - Madame Marie-Hélène KNAEPEN

Madame Clavir demande s'il est normal que la Direction scolaire soit membre de cette assemblée. Madame Malchair répond favorablement, dans la mesure où il revient à la Direction scolaire d'organiser les séances de la commission et d'en assurer le secrétariat.

À l'instar de la désignation des délégués au sein des intercommunales et associations, Monsieur le Président indique que, lorsque le nombre de personnes présenté est égal au nombre de mandats à pourvoir, le Conseil se contente de prendre acte des désignations.

Monsieur le Président propose de prendre acte de ces désignations.

Le Conseil communal prend acte des désignations des représentants au sein de la COPALOC.

6. CPAS - Démission d'un conseiller de l'action sociale - Prise d'acte

Monsieur le Président indique que Monsieur Guelder a remis sa démission de son mandat de Conseiller de l'action sociale, devenu entre-temps Conseiller communal.

Conformément aux dispositions de la loi organique des CPAS, la démission devient effective à partir du moment où le Conseil l'acte.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Yoann GUELDER de son mandat de conseiller de l'action sociale.

7. CPAS - Élection de plein droit d'un conseiller de l'action sociale présenté par le groupe politique ONE

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de pourvoir au remplacement du siège laissé vacant par le groupe politique ONE au Conseil de l'action sociale.

Il procède :

Vu la Loi organique des Centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, ci-après "LE CPAS", en particulier ses articles 10 à 12 et 14 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ci-après "CDLD" ou "Code", en particulier son article L1123-1, §1er ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 définissant les groupes politiques représentés au Conseil communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 procédant à l'élection de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques *La Liste du Mayor* et *Osons Nous Engager* ;

Considérant que les groupes politiques se composent comme suit :

- La Liste du Mayor (12 membres)
- ONE (1 membre)

Considérant qu'en conséquence, les groupes politiques ont droit, par le fait même du texte légal, au nombre de sièges suivants au Conseil de l'action sociale :

Groupe politique	Sièges au CC	Calcul pour le nombre de sièges au CAS	Sièges	Suppléments	TOTAL
LLDM	12	$(9/13)*12 = 8,31$	8	0	8

ONE	1	$(9/13)*12 = 0,69$	0	1	1
-----	---	--------------------	---	---	---

Considérant que le nombre de sièges ainsi obtenu est de 8 sièges pour *La Liste du Mayor* et d'un siège pour *ONE* ;

Vu la délibération du Conseil communal de ce jour prenant acte de la démission de Monsieur Yoann GUELDER de son mandat de conseiller de l'action sociale ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe ONE, en date du 11 février 2026, comprenant les noms suivants :

- Madame Marie COOKEN ;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable, en ce qu'il respecte toutes les règles de forme, notamment les signatures requises et le respect des quotas de conseillers communaux et de parité de genre et de fond, notamment les conditions d'éligibilité de l'article 7 et les incompatibilités de l'article 9 de la LO CPAS ;

Le Conseil procède donc à l'élection de plein droit du conseiller de l'action sociale en fonction de l'acte de présentation.

En conséquence de quoi, Madame Cooken est élue de plein droit conseillère de l'action sociale.

8. Marché de services - Entretien, réparation et dépannage de la flotte communale et des accessoires - Accord-cadre - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point en l'absence de Monsieur Jansen.

Madame Nachtergaele explique qu'en raison d'une discordance dans les documents de marché ainsi que dans l'analyse des besoins réels de l'administration, le précédent marché n'a pas été attribué. Il a donc été mis fin à la procédure de passation.

Elle explique qu'il s'agit de relancer le marché d'entretien, de réparation et de dépannage des véhicules composant la flotte communale. Les accessoires sont également pris en compte dans le marché, à l'exception de la nouvelle faucheuse débroussailleuse. En effet, dans la mesure où le marché d'acquisition de cette dernière prévoyait aussi l'entretien, il n'a pas été jugé opportun de l'intégrer.

Le marché est divisé en six lots, correspondant à chaque type de véhicules (camionnettes (2 marques), tracteurs, camion, camion-brosse et, car communal) et est estimé à 139.735,50 € euros HTVA pour trois ans (un an reconductible deux fois). Il est proposé de le passer par procédure négociée sans publication préalable. Enfin, le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre. Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le sujet.

Monsieur Guelder demande si, dans la mesure où le marché est passé par procédure négociée, il revient à la Commune de choisir les entreprises à consulter. Monsieur le Directeur général répond favorablement et indique que le Collège statuera la semaine prochaine sur les opérateurs économiques à consulter.

Monsieur Guelder demande si des entreprises locales seront consultées. Monsieur le Directeur général indique que, si ses souvenirs sont bons, le projet de délibération compte entre 12 et 15 opérateurs économiques à consulter. Il ne peut cependant dévoiler leurs noms. Il précise enfin que chaque opérateur économique est libre de répondre ou non à l'appel d'offres.

Monsieur le Président propose d'approuver le cahier des charges et le choix de la procédure de passation.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché de services relatif à l'entretien, la réparation et le dépannage de la flotte communale et des accessoires.

9. Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour l'enlèvement des nids de frelons asiatiques - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique qu'afin d'inciter les citoyens à procéder à l'enlèvement des nids de frelons asiatiques, le Collège propose l'adoption d'un règlement communal encadrant l'octroi d'une prime communale.

Dans la limite des crédits disponibles au budget, cette prime est octroyée à la personne ayant sollicité l'enlèvement d'un nid de frelons, à savoir, soit:

1. Le propriétaire, le locataire ou l'usufruitier d'une parcelle vierge de toute occupation située sur le territoire communal, ou ;
2. Le locataire d'une habitation située sur le territoire communal, ou ;
3. Le propriétaire occupant une habitation située sur le territoire communal.

La prime peut être sollicitée dans les trois mois suivants la date de l'enlèvement. Le demandeur devra rentrer le formulaire de demande et y annexer les pièces demandées.

Enfin, le montant de la prime correspond à 50% du montant TVAC de la facture, avec un plafond de 100 euros.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement.

Madame Clavir indique qu'il serait opportun de prévoir un article à cet égard dans le bulletin communal.

Madame Malchair ajoute que la distribution des pièges à frelons à commencer.

Monsieur Colin demande si l'adoption de ce règlement fait suite à une problématique récente. Madame Malchair répond que, l'année passée, une dizaine de nids ont été signalés. Elle explique enfin brièvement le mode de reproduction de ces insectes ainsi que sur la construction des nids. Même pour une dizaine de nids, l'impact peut être conséquent.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement communal.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour l'enlèvement des nids de frelons asiatiques.

10. CTG Fexhe - Convention de mise à disposition précaire de la salle de l'Agora - Renouvellement - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point en l'absence de Monsieur Jansen.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de renouveler pour une durée de trois ans, la convention de mise à disposition précaire de la salle de l'Agora avec le CTG Fexhe.

Les termes de la nouvelle convention demeurent identiques à ceux de la précédente.

Monsieur le Président propose d'adopter cette nouvelle convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte le renouvellement de la convention de mise à disposition précaire de la salle de l'Agora, avec l'ASBL CTG Fexhe.

11. ASBL Sport & Santé - Convention de partenariat pour les programmes "Je cours pour ma forme" et "Je marche pour ma forme" - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'il présente ce point en l'absence de Monsieur Jansen.

Madame Nachtergaele explique que la Commune désire s'inscrire dans la réalisation d'activités destinées à promouvoir la pratique sportive auprès des personnes souhaitant s'initier à la course à pied ou à la marche.

À cet égard, il convient de conclure une convention avec l'ASBL Sport & Santé.

Monsieur le Président propose d'adopter la convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention avec l'ASBL Sport & Santé.

12. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance précédente.

À 10 voix 'pour' et 1 abstention (Cédric COLLETTE), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026.

Monsieur le Président lève la séance publique à 20h31.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 20h45.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE